

Résultats de la réunion du Conseil supérieur de la prévention des risques professionnels

17/07/2007

Le 10 juillet 2007 s'est déroulée la conférence annuelle du Conseil supérieur de la prévention des risques professionnels (CSPRP). Elle a été l'occasion de dresser un bilan de la santé au travail en 2006, deuxième année de mise en œuvre du plan santé au travail 2005-2009, et d'exposer les perspectives pour 2007. Les principaux points évoqués lors de cette conférence sont un bilan de l'action de l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset), les moyens de l'administration sur le terrain, la création des comités régionaux des risques professionnels (CRPRP), les chiffres et les tendances en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

par **Frédérique Pradignac, Envirodroit.net pour le JDLE**

Concernant le bilan relatif à l'Afsset, sa mise en place a été achevée avec l'installation du Conseil scientifique, en novembre 2006, et la nomination du Conseil d'administration en février 2007. En outre, depuis 2005, date de sa création, des études sur "un nombre conséquent de substances signalées comme particulièrement dangereuses ou sur lesquelles pèsent des soupçons de dangerosité" ont été engagées.

Certaines études ont d'ores et déjà été menées à terme, comme celle relative à l'évaluation de l'exposition de la population générale et professionnelle aux fibres minérales artificielles. L'avis de l'Asset a été rendu public le 24 avril 2007. L'Agence a également adopté en juillet 2006 un avis concernant les effets des nanomatériaux sur la santé de l'homme et l'environnement.

Sont en cours les études suivantes :

- l'évaluation des risques sanitaires liés à la présence de formaldéhyde ;
- l'exposition des travailleurs aux éthers de glycol ;
- l'évaluation de la toxicité et des risques associés aux fibres "courtes" d'amiante ;
- l'étude sur la substitution des substances chimiques cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR) ;
- l'analyse de cohérence et travaux d'expertise préalables au processus de décision concernant la fixation des valeurs limites d'expositions professionnelles.

Concernant l'action de l'administration sur le terrain, il est annoncé que les cellules régionales d'appui scientifique et technique pluridisciplinaire mises en place progressivement (7 régions en 2005 et 8 nouvelles régions en 2006) vont être généralisées en 2007 à toutes les régions. Il est également indiqué qu'en 2007, deux campagnes de contrôle doivent ainsi être menées concernant, d'une part, la manutention manuelle de charge, d'autre part, les grues à tour. La première campagne est une campagne européenne d'information et d'inspection destinée à favoriser l'application de la directive 90/229/CEE du 29 mai 1990 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à la manutention manuelle de charges comportant des risques, notamment dorso-lombaires, pour les travailleurs. La seconde a pour principal objectif de vérifier le respect des prescriptions édictées par les arrêtés du 1er mars 2004, relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage, du 2 mars 2004, relatif au carnet de maintenance des appareils de levage, et du 4 mars 2004, relatif aux examens approfondis des grues à tour.

Enfin, le ministre du Travail, des relations sociales et de la solidarité a annoncé, lors de son discours d'ouverture, la tenue à la rentrée d'une conférence tripartite sur les conditions de travail. Cette conférence sera articulée autour de deux axes majeurs :

- l'amélioration de la prise en compte et la prévention des risques (troubles musculosquelettiques, cancers professionnels, risques psycho-sociaux) ;
- la recherche d'une meilleure efficacité des acteurs de la prévention pour que "le capital santé" des salariés soit préservé tout au long de leur carrière.

Enfin, il est prévu que cette conférence aborde également le thème de la pénibilité au travail.

Source : Dossier de presse du Conseil supérieur de la prévention des risques professionnels, "Bilan et perspectives de la santé au travail 2006-2007", 10 juillet 2007